

CONSEIL D'INSTITUT Séance du 18 septembre 2025

Délibération n° 488-2025

OBJET DU PROJET : Mise à jour du Règlement Intérieur de l'IUT

RESPONSABLES DU PROJET:

Politique: Xavier TRIPOTEAU

Administratif: Laurence LE BRETON

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET:

Vu l'article D713-1 du code de l'éducation Vu les statuts de l'UBS Vu les statuts de l'IUT de Vannes

L'IUT de Vannes dispose de statuts approuvés par le Conseil d'Administration de l'UBS en date du 4 juillet 2022. L'article 38 des statuts indique qu'ils peuvent être complétés par un règlement intérieur adopté et modifié par le Conseil d'Institut.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le Conseil d'Institut a décidé de sortir du règlement intérieur de l'IUT toutes les dispositions communes relatives aux Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (MCCC). Ces MCCC étant susceptibles de varier tous les ans et doivent être votées dans le mois qui suit la rentrée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

Par conséquent, après concertation du conseil de direction de l'IUT, il a été décidé de mettre à jour le règlement intérieur.

Cette mise à jour comprend les éléments suivants :

- Un préambule qui rappelle les missions de l'université et de l'IUT (valeurs, respect de la laïcité, lutte contre les discriminations, etc...) ;
- Article 1 : comportement, tenue vestimentaire, horaires, interdiction du bizutage, actions en faveur du développement durable ;
- Article 2 : Protection des données à caractère personnel ;



8, rue Montaigne BP 561 - 56017 VANNES Cedex 02 97 62 64 64







CONSEIL D'INSTITUT Séance du 18 septembre 2025

- Article 3 : respect de la charte de communication et notamment les conditions d'utilisation de l'identité visuelle ;
- Article 4 : les conditions de domiciliation des associations à l'IUT
 - Il est demandé au Conseil d'Institut d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de l'IUT (document en pj).

AVIS RENDUS:

Suffrages exprimés: 21 dont: 21 voix « Pour »

O Voix « Contre »O Abstention(s)

Visa du Vice-Président : Emmanuel DURAND



Document(s) en annexe : document de séance



8, rue Montaigne BP 561 - 56017 VANNES Cedex 02 97 62 64 64



